
Les Accidents produits par les conducteurs d'énergie électrique. Affiche sur les accidents produits.

Numéro d'inventaire : 0003.00499.21

Type de document : plaque de vue sur verre photographique

Date de création : 1910 (restituée)

Collection : E- Divers

Description : Positif sur verre

Mesures : hauteur : 85 mm ; largeur : 100 mm

Notes : Vue extraite d'une série diffusée par le Musée pédagogique. Se reporter à la brochure descriptive de la série : 3-499-25.

Mots-clés : Diapositives et films fixes, vues sur verre pour projection lumineuse
Instruction civique, secourisme et prévention routière

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Mention d'illustration
ill.

ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE FRANCE
CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Fondée en 1883, et reconnue Etablissement d'utilité publique par Décret en date du 8 Avril 1891
Paris, 4, boulevard Saint-André (place Saint-Michel)

INSTRUCTIONS
A afficher dans les Usines et Dépendances
POUR

Les Précautions à prendre et les Premiers Soins à donner
EN CAS D'ACCIDENTS DUS AUX
CONDUCTEURS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1. En cas d'accidents de personnes dus à des contacts avec des conducteurs d'énergie électrique, la première mesure à prendre est de débrancher ou de faire agir par tous les moyens possibles et les plus rapides (ciseaux, barres, etc.), l'unique l'énergie électrique pour que le courant soit coupé au le circuit et à son effet nocif.

2. Si on ne peut pas débrancher ou faire agir l'énergie, il est interdit d'abandonner de toute opération jusqu'à l'interception de l'électricité ou au moins à prendre des mesures pour atténuer la gravité de l'accident sans toucher aux conducteurs et sans à la victime (sauf en ce qui se rapporte aux courants, etc.).

3. Si le courant est continu avec tension normales 100 à 600 volts, ou alternatif avec tension supérieure à 2200 ou 3300 volts, le même traitement s'applique.

4. Si un accident, et le contact est continu et ne dépasse pas 100 à 600 volts, on arrête les conducteurs et on tente à cet effet les premiers secours suivants :

1. Ne pas toucher directement les mains ou pieds de la victime ou ceux des conducteurs, mais se servir de bâtons secs, de branches ou tout autre objet isolant et sec.

2. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

3. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

4. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

5. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

6. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

7. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

8. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

9. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

10. Séparer immédiatement les mains des conducteurs, et les pieds de la victime, en les tirant par les vêtements ou par les vêtements de la victime, en évitant de toucher la victime.

PRESCRIPTIONS DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

SECOURS À DONNER AUX PERSONNES TOUCHÉES
par un ou deux courants ou des conducteurs d'énergie électrique

1. Arrêter aussitôt le courant. — Toute personne touchée par suite d'un contact accidentel avec des conducteurs d'énergie électrique devra toujours porter dans le cas où elle porterait les appareils de la victime, recevoir avec le plus grand rapidité les soins indiqués ci-dessous.

2. Tout contact à court-circuit entre le corps de la victime et les conducteurs d'énergie électrique.

3. Arrêter aussitôt le courant. — Toute personne touchée par suite d'un contact accidentel avec des conducteurs d'énergie électrique devra toujours porter dans le cas où elle porterait les appareils de la victime, recevoir avec le plus grand rapidité les soins indiqués ci-dessous.

4. Tout contact à court-circuit entre le corps de la victime et les conducteurs d'énergie électrique.

5. Arrêter aussitôt le courant. — Toute personne touchée par suite d'un contact accidentel avec des conducteurs d'énergie électrique devra toujours porter dans le cas où elle porterait les appareils de la victime, recevoir avec le plus grand rapidité les soins indiqués ci-dessous.

6. Tout contact à court-circuit entre le corps de la victime et les conducteurs d'énergie électrique.

7. Arrêter aussitôt le courant. — Toute personne touchée par suite d'un contact accidentel avec des conducteurs d'énergie électrique devra toujours porter dans le cas où elle porterait les appareils de la victime, recevoir avec le plus grand rapidité les soins indiqués ci-dessous.

8. Tout contact à court-circuit entre le corps de la victime et les conducteurs d'énergie électrique.

9. Arrêter aussitôt le courant. — Toute personne touchée par suite d'un contact accidentel avec des conducteurs d'énergie électrique devra toujours porter dans le cas où elle porterait les appareils de la victime, recevoir avec le plus grand rapidité les soins indiqués ci-dessous.

10. Tout contact à court-circuit entre le corps de la victime et les conducteurs d'énergie électrique.

No 567
 Affiches sur les
 dépendants produits